

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2016

ÉLARGIR LES CAPACITÉS D'INTERVENTION DES FORCES DE L'ORDRE - (N° 3271)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par
M. Premat

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Article de suppression

On observe chez les forces de police de taille comparable à celles de la France, comme Scotland Yard au Royaume-Uni, que ce n'est pas l'arme qui conditionne la sécurité des forces de l'ordre mais la formation et la capacité des agents à s'adapter en situation de danger.